



Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 avril 2007

### SERVICES A LA PERSONNE ET PROFESSIONALISATION

## UNA et l'AFPA s'unissent pour la professionnalisation des services à la personne

Emmanuel VERNY, Directeur général UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles) et Pierre BOISSIER, Directeur général de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) viennent de signer pour trois ans, une convention nationale. Son objectif : contribuer au développement de l'emploi et de la professionnalisation du secteur des services à la personne.

Le Plan de développement des services à la personne, défini par la loi du 26 juillet 2005, met en œuvre un ensemble de mesures qui vont contribuer à un important objectif de croissance de ce secteur. Par cette convention, UNA et l'AFPA entendent renforcer la synergie de leurs réseaux et mettre en place des actions communes visant à :

1. Favoriser la mise en œuvre de vraies trajectoires professionnelles et promouvoir des itinéraires de réussite dans les services à la personne. A cet effet, l'AFPA et UNA expérimenteront sur 5 à 10 sites, une démarche spécifique de professionnalisation. Il s'agira de faire converger des prestations d'accompagnement, de construction de qualification et de certification des compétences de salariés recrutés ou confortés dans leur emploi par le plan défini par la loi de juillet 2005.
2. Créer un « module d'intégration dans les services aux particuliers » (MISAP) d'une durée de 70 heures, dont l'objectif sera entre autres de faciliter la reconnaissance de la valeur professionnelle du service rendu. Ce module s'articulera autour de deux axes : permettre de mener une stratégie de recherche d'emploi et acquérir les repères et éléments comportementaux essentiels à l'exercice d'une activité de service aux particuliers. A noter que le MISAP pourra notamment être prescrit par l'ANPE après une évaluation en milieu de travail ou un module de découverte des métiers.

L'Afpa dans le cadre du Plan d'accès à la vie active, pourra également proposer aux adhérents de l'UNA de mobiliser certaines mesures telles que la « Découverte des métiers » ou encore la « préparation et l'accompagnement vers les contrats d'apprentissage ».

**L'AFPA** : Organisme national d'intérêt général, l'Afpa est un opérateur majeur d'insertion dans l'emploi au service des personnes, des entreprises, de l'Etat et des régions. Elle accompagne les demandeurs d'emplois et les salariés tout au long de leur vie professionnelle, pour favoriser leur accès à un emploi durable par des formations qualifiantes mais également les entreprises et les branches professionnelles. En participant à l'effort de solidarité pour l'emploi, l'Afpa contribue aussi au développement économique, social et territorial de la nation. En 2006, 7 stagiaires de l'Afpa sur 10 ont trouvé un emploi dans les 6 mois suivant leur formation, ce qui témoigne de l'adéquation entre son offre de formation et les besoins du marché du travail. 74% des stagiaires reçus par les centres Afpa estiment avoir atteint l'objectif qu'ils poursuivaient.

**UNA** :

- Une association militante et le réseau n°1 de l'intervention à domicile en France et en Outre-mer ;
- Reconnue d'utilité publique, elle milite à travers l'intervention à domicile pour la construction d'une société citoyenne et solidaire ;
- Un président, André Flageul ;
- 1100 services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile adhérents (principalement associatifs et services publics). ils interviennent en mode prestataire ou mandataire\*.
- 750 000 personnes aidées : personnes âgées, handicapées, familles, personnes soignées et particuliers ;
- 140 000 salariés.

\*Mode prestataire : le service d'aide ou de soins à domicile est employeur direct des intervenants à domicile. Mode mandataire : le bénéficiaire est l'employeur direct de l'intervenant à domicile, le service se chargeant du recrutement et des aspects administratifs.

**Contact presse UNA**

Jean-Baptiste Delcourt  
Tél : 01 49 23 82 57  
[www.una.fr](http://www.una.fr)

**Contact presse AFPA**

Amine MOUSSAOUI  
Tél : 01.48.70.50.62  
[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

Plus d'informations sur [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr) et [www.una.fr](http://www.una.fr)